

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES



AGENCE NATIONALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT *****

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU GUIDE DE SUIVI DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (PGES) ET DU PLAN DE GESTION DES RISQUES (PGR) *****

22 JUL 2021

AMI N°006/2021/ANGE/PRMP DU

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), dispose des fonds sur son budget autonome et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat du consultant l'élaboration du guide de suivi du plan de gestion environnementale (PGES) et du plan de gestion des risques (PGR).
2. Les services de consultant (« services ») comprennent les tâches spécifiques non exhaustives.

La responsabilité de la réalisation du guide de suivi des PGES et PGR adaptés aux besoins et aux réalités de gestion de l'environnement conformément aux dispositions de la Loi-cadre sur l'environnement incombe au consultant. Les résultats attendus sont l'élaboration du guide de suivi des PGES et PGR et le rapport final de la mission. Il sera chargé d'interagir avec l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), le ministère de l'environnement et des ressources forestières, les bureaux d'étude et les autres structures concernées. Il est le responsable des livrables de la mission. Il doit s'assurer que la mission ait été réalisée dans les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur, que les prestations sont conformes aux prescriptions du marché. Le consultant doit produire un canevas de rédaction du guide de suivi des PGES/PGR, élaborer la démarche méthodologique de suivi des PGES/PGR et produire un support de formation sur le guide en PowerPoint

En particulier, le consultant devra :

- proposer un draft 0 du guide de suivi des PGES et PGR;
- proposer le document final du guide après l'atelier de validation ;
- produire un rapport final avec des recommandations relatives à l'utilisation de ce guide ;
- faciliter l'atelier de validation du projet de suivi des PGES et PGR ;
- proposer un projet de termes de référence de la formation sur le guide.

La mission du consultant va durer au maximum un (01) mois et se déroulera principalement à Lomé au Togo.

3. L'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) à travers sa Personne Responsable des Marchés Publics invite les consultants individuels (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Tout candidat intéressé doit fournir les informations démontrant qu'il possède les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission. Il doit produire un dossier complet dans lequel il décrit son expérience en mentionnant des références vérifiables.

4. Les exigences minimales en termes de profil sont les suivantes :

Le consultant doit être un Consultant individuel. Il doit :

- ✓ avoir un diplôme d'études universitaires d'au moins BAC+5 en environnement, économie, en gestion, agronomie, planification ou tout autre domaine connexe ;
- ✓ justifier d'un minimum de sept (07) ans d'expérience en évaluation dont deux (02) en environnementales ou en gestion de l'environnement ;
- ✓ avoir une connaissance du processus d'élaboration des guides de suivi environnemental ;
- ✓ avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de guides de suivi ;
- ✓ disposer d'une expérience en matière de développement des outils d'intégration serait un atout.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « sélection de Consultant Individuel (CI) ».

Le recrutement comportera deux (02) phases :

- ✓ une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse de leurs curriculum vitae (CV) ;
- ✓ une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat.

6. La composition du dossier de candidature doit comporter :

- ✓ une lettre de motivation
- ✓ un curriculum vitae détaillé
- ✓ une copie des attestations de travail ou des missions réalisées.

N.B : Le candidat doit justifier son niveau d'étude. Seules les expériences et missions prouvées par des attestations seront considérées au cours de l'évaluation.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TdRs) relatives à la mission à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes :

Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANGE, 575, rue de l'Entente, face au ministère de la sécurité et de la protection civile, Tél. : (+228) 92 14 58 47 ; E-mail : angeprmp@yahoo.com, site web : www.ange.tg ; tous les jours de lundi à vendredi, de 9h00 à 11h00 et de 15h à 16h00, TU.

8. Les manifestations rédigées en français doivent être déposées au plus tard le 11/08/21 à 09 H TU en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) en papier au Secrétariat de l'ANGE, 575, rue de l'Entente (ex rue OCAM), face au ministère de la sécurité et de la protection civile portant sur l'enveloppe la mention ; « AMI N°006/2021/ANGE/PRMP, Guide de suivi de l'environnement » ou par courrier à angeprmp@yahoo.com.

9. Les candidats ou leurs représentants qui le désirent peuvent assister à l'ouverture des manifestations dans la salle de réunion des commissions de marchés, le 11 Aout 2021 à 9 heures 30 mn.

La Personne Responsable des Marchés Publics



Dr. Koffi Efanam ADADJI